



L'actualité des CESER

Le CESER Aquitaine planche sur l'apprentissage

Réforme de l'aide aux employeurs d'apprentis : les nouveaux besoins à prendre en compte

Dans le prolongement de la loi de finances 2014, le Conseil régional doit faire évoluer son règlement d'intervention en matière d'aide aux employeurs ayant conclu un contrat d'apprentissage. Il acte ainsi la suppression de toute aide aux employeurs d'apprentis dans les entreprises de plus de 11 salariés et la réduction de la dotation (de 1200 à 1000 euros par an) pour les entreprises de moins de 11 salariés. Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional d'Aquitaine approuve le maintien des aides aux plus petites entreprises, celles-ci accueillant près de 70% des apprentis dans la région. Il souligne toutefois plus largement le paradoxe généré par le maintien d'une priorité nationale de développement quantitatif de l'apprentissage et la limitation effective du dispositif d'aides aux employeurs d'apprentis.

[Lire l'avis du CESER.](#)

Promotion de l'apprentissage : une convention cadre 2014/2015 qui engage les chambres consulaires

La convention-cadre 2014/2015 entre le Conseil régional et les trois chambres consulaires d'Aquitaine s'inscrit en complément des outils développés en faveur du développement qualitatif et quantitatif de l'apprentissage au plan régional.

Le CESER appelle l'attention sur le fait que l'engagement des réseaux consulaires formalisé par cette convention doit permettre aux entreprises visées d'appréhender l'ensemble de l'offre de formation, sans se limiter aux centres de formation des chambres consulaires et organisations professionnelles. Par ailleurs, le CESER souligne en particulier le rôle déterminant de la relation entre le CFA et l'entreprise d'une part, entre l'apprenti et le maître d'apprentissage d'autre part, pour limiter les abandons et ruptures de parcours. A cet égard, il insiste sur la nécessité de développer la formation des maîtres d'apprentissage.

[Lire l'avis du CESER.](#)

Le CESER Auvergne en plénière avec un nouveau président

La séance plénière du CESER Auvergne s'est tenue le vendredi 14 mars 2014. En voici l'ordre du jour :

Les projets de Programmes Opérationnels des Fonds européens FEDER, FEADER et FSE (pour partie) pour la période 2014 / 2020 ;

L'avis sur le projet de Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui doit être soumis à consultation publique ;

L'avis sur le Plan Climat Energie Territorial de Vichy Val d'Allier ;

L'avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Cher amont ;

L'avenant au Contrat de Projet Interrégional Etat-Régions (CPIER) Loire.

[Le nouveau président du CESER pose ses jalons](#)

Vous trouverez en pièce jointe une interview de Jean-Michel Reberry, nouveau président du CESER (élu le 18 novembre 2013), publiée le 7 février dans le journal *La Montagne*.

[Lire l'interview](#)

[Le CESER Bretagne demande une réflexion sur la santé](#)

La plénière du 17 février 2014 a été marquée par trois avis donnés au Conseil régional de grande importance pour l'avenir de la région Centre :

[Un contrat de plan en phase d'élaboration](#)

Le CESER salue la bonne exécution du CPER 2007-2013 et espère que le prolongement d'un an ne pénalisera pas la région Centre. Il espère également une dotation plus favorable que dans les précédentes générations de contrat.

Sur les thématiques prioritaires définies par le gouvernement, il entend notamment réaffirmer l'objectif de 70 000 étudiants en 2020 en développant de nouvelles capacités d'accueil, de nouveaux cursus pour attirer des étudiants extérieurs, notamment étrangers.

[Les fonds européens seront désormais entre les mains de l'Exécutif régional](#)

En devenant autorité de gestion à la place des services déconcentrés de l'Etat, l'Exécutif régional engage pleinement sa responsabilité financière vis-à-vis de la Commission européenne. Le CESER salue cette initiative et encourage la Région, forte de son expérience passée, à être vigilante notamment sur les mesures jusqu'à présent nationales du FEADER qui vont représenter un volume très important de dossiers.

[Une région malade de sa santé : vers des solutions régionales ?](#)

Le CESER souhaiterait qu'une réflexion soit engagée sur la structuration et la coordination des acteurs de soins de premier recours sur les territoires et les bassins de vie (cabinets médicaux, MSP, PSP, hôpitaux de proximité et centres hospitaliers notamment), dans l'objectif d'offrir un parcours de soins simplifié pour le patient.

[Lire l'avis CESER](#)

[Le CESER Franche-Comté planche sur la formation](#)

[Séance plénière du 18 février](#)

Le CESE a examiné les projets d'avis préparés en commission sur les rapports soumis à son avis par l'exécutif régional. Il s'agit en matière de programmations :

- du transfert de l'autorité de gestion des fonds européens
- du contrat de plan État Région 2014-2020 en matière d'orientations stratégiques pour la Franche-Comté

Il a examiné également plusieurs rapports relatifs à la formation :

- le plan d'équipement des lycées 2014-2016
- la carte des formations professionnelles à la rentrée 2014
- la prime régionale aux employeurs d'apprentis

[Lire l'avis sur le Plan pluriannuel d'équipement des lycées 2014-2016](#)

[Lire l'avis sur la Prime régionale aux employeurs d'apprentis \(PREA\)](#)

[Lire l'avis sur le Contrat de plan État-Région 2014-2020](#)

[Lire l'avis sur la Rentrée 2014 - Carte des formations professionnelles](#)

[Lire le transfert de l'autorité de gestion des fonds européens](#)

Le CESER Ile-de-France réfléchit à la valorisation des déchets organiques

Stratégie de développement de la méthanisation en Ile-de-France

Le CESER Ile-de-France a adopté le 30 janvier 2014 un avis sur la stratégie de développement de la méthanisation en Ile-de-France. Vous le trouverez en pièce jointe.

[Lire la stratégie de développement de la méthanisation en Ile-de-France](#)

Le CESER Languedoc-Roussillon veut renforcer les liens économique avec le Sud de la Méditerranée

Les relations économiques entre le Languedoc-Roussillon et les pays sud-méditerranéens

Le CESER a récemment réalisé une étude sur les relations économiques entre le Languedoc-Roussillon et les pays sud-méditerranéens. Il propose dix pistes d'actions visant à renforcer les partenariats opérationnels entre les deux rives de la Méditerranée.

[Lire les relations économiques entre le Lanquedoc-Roussillon et les pays sud-méditerranéens](#)

[Lire l'Analyse territoriale de la pauvreté en Lanquedoc Roussillon](#)

Le CESER Lorraine dresse un bilan alarmiste la conjoncture économique de sa région

Le CESER de Lorraine propose son analyse de la situation économique et sociale de la Lorraine et de la Grande Région à travers 25 indicateurs phares. Le constat du mois de mars :

Très lente amélioration de la situation économique - Baisse de 20% des défaillances d'entreprises du 4ème trimestre 2012 au 4ème trimestre 2013. Hausse des exportations lorraines de 0,4% sur la même période. Hausse également du taux d'utilisation des capacités de production industrielles en janvier (76%, +0,2% par rapport à sa moyenne des 5 dernières années).

La hausse du nombre de demandeurs d'emploi ralentit - On dénombre notamment 30 630 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en janvier 2014 en Lorraine : une baisse de 0,1,% par rapport à décembre 2013, et de 0,4% par rapport à janvier 2013.

Le niveau de chômage structurel reste très préoccupant - Les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an augmentent en revanche de 15,3% en un an (+10 289). Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont également en hausse de 11% sur un an (+3 908).

Zoom sur le secteur des travaux publics en Lorraine - Un secteur qui emploie 10 700 salariés en Lorraine et réalise un chiffre d'affaires annuel de 1 667 millions d'euros. Les commandes publiques conditionnent largement l'activité et l'emploi du secteur des TP, en représentant 66,5% de son chiffre d'affaires (soit environ 1,1 milliard d'euros), dont 51,2% passées par les collectivités territoriales. Ces commandes ont baissé de 6,6% en 2013.

[Voir le tableau de bord](#)

Le CESER Poitou-Charentes prépare les États généraux du travail social

Des États généraux du travail social sont prévus à l'automne 2014 dans l'objectif d'élaborer un plan d'actions pour refonder le travail social.

La démarche nationale s'appuie sur l'organisation d'ateliers départementaux et régionaux. Le CESER Poitou-Charentes participe aux assises territoriales Poitou-Charentes au sein du comité d'organisation régional élargi qui a tenu sa première réunion en janvier dernier.

Deux thématiques ont été retenues pour les assises régionales prévues en mai : autonomie (personnes âgées et personnes handicapées), et organisation du travail, management et parcours professionnels.

Le CESER PACA examine le programme régional d'apprentissage 2014-2015

Vous trouverez en pièce jointe l'avis du CESER sur le programme régional d'apprentissage 2014-2015.

Il approuve la volonté régionale de privilégier dans le nouveau PRA 2014 une recherche d'optimisation dans la carte régionale d'apprentissage et la priorité donnée au niveau IV pour les ouvertures de formation conformément aux grandes orientations du CPRDFP. Il souligne également avec satisfaction l'effort des CFA pour mieux adapter leur offre de formation à la réalité économique et sociale et l'effort de visibilité territoriale à travers une déclinaison départementale des propositions d'ouvertures de formation.

Par ailleurs, en vue d'améliorer la qualification des apprentis pour leur insertion dans l'emploi et prévenir les risques d'abandon en cours de formation, le CESER insiste sur l'accès et l'élévation des niveaux de qualification dans le respect de la mixité, la qualité des formations à travers celle des maîtres d'apprentissage, le suivi et l'accompagnement des apprentis tout au long de leur parcours. Ces objectifs supposent de renforcer les liens entre les CFA et les entreprises, d'améliorer les conditions de vie des apprentis à travers un meilleur accès à la mobilité et à l'hébergement et de travailler d'avantage sur la visibilité de l'évolution du nombre d'apprentis par niveau, par filière selon une approche par genre.

Enfin, le CESER sera attentif aux conséquences de la nouvelle législation relative aux indemnités aux employeurs d'apprentis et sur celles de la réforme de la taxe d'apprentissage pour la Région.

[Voir le Programme Régional d'Apprentissage 2014 – 2015](#)

L'actualité du CESE

Le CESE appelle à une meilleure prise en compte des jeunes dans les décisions publiques

A la suite du Comité interministériel de la jeunesse du 4 mars, le CESE appelle à une meilleure prise en compte des jeunes dans les décisions publiques et rappelle à cette occasion les **principales préconisations de ses avis sur "l'emploi des jeunes" et "Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes"**.

[Lire le communiqué de presse](#)

Le CESE a présenté son étude : "Les femmes éloignées du marché du travail"

L'étude intitulée "**Les femmes éloignées du marché du travail**", rapportée par Hélène Fauvel (groupe CGT-FO), au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE, analyse les différents freins qui restreignent l'accès des femmes au marché du travail et **ouvre des pistes pour favoriser l'égalité des chances et garantir leur liberté de choix**.

[Lire la note de synthèse](#)

[Lire le communiqué de presse](#)

Le CESE a présenté son étude : "L'alternance dans l'éducation"

L'étude du CESE "**L'alternance dans l'éducation**", qui se situe dans la perspective d'une **contribution plus pédagogique que structurelle de l'alternance dans l'éducation**, a été rapportée par Jean-Marc Monteil (Personnalité associée), au nom de la Section de l'éducation, de la culture et de la communication présidée par Philippe Da Costa (Groupe des associations). Elle a été présentée à la presse le mardi 25 février.

[Lire l'étude](#)

[Lire la note de synthèse](#)

[Lire le communiqué de presse](#)

Le CESE sur la réglementation des stages

Le CESE **salue le vote de la proposition de la loi tendant au développement, à l'encadrement des stages** et à l'amélioration du statut des stagiaires qui permettra une meilleure réglementation du temps de travail des stagiaires et une meilleure gratification de leur travail, même si **l'avis du CESE allait plus loin en préconisant le versement d'une gratification dès le premier jour pour tous les stages**, quelle que soit leur durée, et le calcul du montant de cette gratification modulé selon le niveau de qualification du stagiaire.

[Lire le communiqué de presse](#)

Veille législative

Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, promulguée le 27 janvier 2014 et publiée au Journal officiel du 28 janvier.

Voir le texte de loi

Cette veille n'est pas exhaustive et pourra bien entendu être enrichie avec des éléments que vous voudrez bien nous faire parvenir.